

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article287>



Parité, égalité, diversité

- Ma vie de sénatrice - Mes réflexions -



Date de mise en ligne : mardi 15 janvier 2013

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

« *Le projet de loi sur les modes de scrutin au niveau des départements, qui est examiné au Sénat cette semaine, progresse (â€!) mais ne fait que la moitié du chemin : on nous promet la parité, mais sans la diversité politique* », regrettent Marie Blandin, Ronan Dantec, H  l  ne Lipietz, Jean-Vincent Plac   et l'ensemble des s  nateurs du groupe   cologiste, qui plaident pour un minimum de proportionnelle.

S'il est un point sur lequel beaucoup s'accordent    gauche, c'est que le mode de scrutin des   lections locales m  rite d'  tre r  vis  . Il n'est pas excessif de parler de fracture citoyenne lorsque les   lecteurs et   lectrices estiment que celles et ceux qui les d  fendent ne sont plus    leur image. Pourquoi ? Trop d'hommes, trop souvent blancs, trop rarement jeunes, appartenant trop fr  quemment aux deux partis majoritaires et trop peu repr  sentatifs des diverses cat  gories sociales : nous ne retisserons pas la confiance entre le citoyen et l'  lu si le premier a le sentiment que le second lui est totalement   tranger, qu'il ne comprend pas son monde, son   poque, son quotidien et, a fortiori, s'il n'aspire pas    porter le m  me projet de soci  t  .

Forts de ce constat, les   cologistes et les socialistes ont d  cid   de r  pondre    cette crise de la repr  sentativit   dans leur accord parlementaire et se sont engag  s    « d  fendre le principe de la proportionnelle aux   lections locales pour garantir la parit   et la diversit   ». Le scrutin proportionnel a en effet l'avantage, outre l'  vidente justesse de la repr  sentation des opinions exprim  es, de garantir la parit  , comme le montrent les h  micycles r  gionaux, a contrario des conseils g  n  raux. Une d  mocratie   lective ne devient repr  sentative que lorsqu'elle se fonde sur un mode de scrutin juste et lisible, donc l  gitime.

Le projet de loi sur les modes de scrutin au niveau des d  partements, qui est examiné au S  nat cette semaine, progresse en ce sens, mais ne fait que la moiti   du chemin : on nous promet la parit  , mais sans la diversit   politique. Le scrutin binominal - fait de remplacer le scrutin uninominal par un tandem femme-homme - qui devrait bient  t faire son entr  e dans le Code   lectoral ne va pas jusqu'au bout du chemin. Il conforte le bipartisme et condamne les partis qui ne figurent pas dans les deux premiers du podium   lectoral      tablir des accords pr  -  lectoraux pas toujours bien compris, sous peine de dispara  tre des ar  nes du pouvoir avec les bulletins qui avaient fait le choix de leurs id  es.

Faisons l'ultime effort qui nous m  nera    une d  mocratie moderne et efficace, par exemple en transposant le mode de scrutin des   lections r  gionales    l'  chelon d  partemental. La prime majoritaire est d  j   une garantie s  rieuse de gouvernabilit  . Faut-il aller jusqu'   cultiver des h  g  monies pour se rassurer sur une pr  tendue stabilit  , qui est souvent davantage un conservatisme allergique    tout changement susceptible de jouer en faveur du leader du p  le adverse ?

Ce combat, on le comprend, est celui du pot de fer contre le pot de terre : quel int  r  t les majoritaires, d  tenteurs du pouvoir, auraient-ils    se d  faire de cette prodigieuse influence ? Mais droite et gauche ne sont pas des partis. La diversit   des opinions politiques compte. Autant que la parit  , la diversit   sociale, d'origine, d'  ge   Les grands paradigmes politiques, les grands projets de soci  t  , doivent   tre repr  sent  s. A minima, int  grer une dose de proportionnelle, sur le principe de celle attendue pour les   lections l  gislatives, serait un signal positif en faveur de cette carence de repr  sentativit  .

Que penser du volet sur les   lections des repr  sentants aux intercommunalit  s ? L   encore, les avanc  es existent, mais sans aller jusqu'au bout. Le d  ficit de lisibilit   de la repr  sentation de ces regroupements intercommunaux devrait s'att  nuer puisque les pr  tendants aux si  ges de l'intercommunalit   seront identifi  s sur les listes

municipales. Mais la réforme, audacieuse, qu'il faut engager est plus radicale : en faisant le choix du scrutin direct à la proportionnelle, nous pouvons engager de véritables débats sur le rôle, les compétences, les projets des intercommunalités et développer un sentiment d'appartenance à ces territoires plus tangible. Le gouvernement sait notre attachement à ce point ; la balle est dans son camp.

Si les délais sont courts pour une modification en profondeur avant les élections municipales de 2014, il serait en tout état de cause incompréhensible que le renforcement des agglomérations dans la prochaine loi n'aille pas de pair avec un mode de scrutin direct. Le renforcement des pouvoirs des élus communautaires doit s'accompagner du renforcement de la démocratie d'agglomération. En aucun cas ces aspects n'épuisent le débat sur la grande réforme territoriale à venir, au cours de laquelle nous défendrons dans les semaines qui viennent notre vision d'un Acte III ambitieux de la Décentralisation. Nous défendrons des territoires plus forts, plus efficaces, plus autonomes. Mais rien ne saurait remplacer le ciment démocratique que constitue la confiance entre un peuple et ses représentants.

Les sénateurs du groupe écologiste : Leila Aichi, Kalliopi Ango Ela, Aline Archimbaud, Esther Benbassa, Marie Blandin, Corinne Bouchoux, Ronan Dantec, Jean Desessard, André Gattolin, Joël Labbé, Hélène Lipietz, Jean-Vincent Placé.